



Programme de réunions officielles de l'OIT

(Sous réserve d'un réexamen périodique en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19)

Date	Titre de la réunion	Lieu
2022		
12-16 septembre	Septième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes	Genève
26-30 septembre	Réunion technique sur la protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique	Genève
10-14 octobre	Réunion d'experts sur le travail décent dans l'économie des plateformes numériques	Genève
18 ou 21 octobre ¹	Réunion du Comité tripartite chargé d'étudier les améliorations à apporter à la méthodologie adoptée pour l'indicateur 8.8.2 des ODD concernant les droits des travailleurs	Genève
27 et/ou 28 octobre	Réunion du Conseil du Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin)	Genève
27-29 octobre	Comité de la liberté syndicale	Genève
31 octobre-10 novembre	346 ^e session du Conseil d'administration	Genève
28 novembre-2 décembre	Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière	Genève
28 novembre-10 décembre ²	Commission d'experts pour l'application des conventions et des recommandations	Genève
6-9 décembre	17 ^e Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique ³ (initialement prévue en 2021)	Singapour
13-15 décembre ⁴	Première réunion du Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargé d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain	Genève
2023		
18-20 janvier	Organes consultatifs sectoriels	Genève
7-10 février	Réunion d'experts sur la révision des normes statistiques sur l'informalité	Genève
13-17 février	Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur des arts et du divertissement	Genève

¹ En fonction de la disponibilité des membres qui doivent encore être désignés.

² Comme suite à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 344^e session (GB.344/LILS/4).

³ La France sera invitée à participer en qualité d'observateur sur recommandation du bureau du Conseil d'administration ainsi que la Palestine, conformément au paragraphe 11 de l'article 1 du Règlement des réunions régionales.

⁴ Comme suite à l'approbation du Conseil d'administration à sa 345^e session.

Date	Titre de la réunion	Lieu
8-10 mars	Comité de la liberté syndicale	Genève
13-24 mars	347 ^e session du Conseil d'administration	Genève
17-21 avril	Réunion technique sur le relèvement économique vert, durable et inclusif du secteur de l'aviation civile	Genève
Deuxième trimestre ⁵	Réunion d'experts sur le travail décent dans l'industrie agroalimentaire, composante essentielle de systèmes alimentaires durables	Genève
5-16 juin (à confirmer)	111 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Genève
Troisième trimestre ⁵	Réunion d'experts chargée d'élaborer des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs	Genève
Troisième ou quatrième trimestre ⁶	Réunion tripartite préparatoire en vue d'une action normative sur la protection contre les risques chimiques	Genève
11-20 octobre	Vingt-et-unième Conférence internationale des statisticiens du travail	Genève
Troisième trimestre ⁵	Réunion technique sur la numérisation dans le commerce de détail en tant que vecteur de reprise économique et de travail décent	Genève
25-27 octobre	Comité de la liberté syndicale	Genève
30 octobre -9 novembre	349 ^e session du Conseil d'administration	Genève
Quatrième trimestre ⁵	Réunion technique sur le travail décent et durable dans le secteur du transport par voies de navigation intérieures	Genève
22 novembre-9 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève
Quatrième trimestre	11 ^e Réunion régionale européenne	À confirmer

⁵ Comme suite à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 344^e session ([GB.344/POL/2\(Rev.1\)](#)). Les dates, l'ordre du jour et la composition à confirmer.

⁶ Si le thème de la réunion découle d'une décision du Conseil d'administration visant à approuver une recommandation du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes, les modalités de l'action normative (et, par conséquent, la convocation de la réunion ainsi que son format) relèvent quant à elles d'une décision que le Conseil d'administration devra prendre à sa 346^e session (octobre-novembre 2022).